

## COMMUNE D'HUBY SAINT LEU

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux août à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du douze août deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Mesdames TANFIN Laëtitia et CLERAUX Christine, et Messieurs VASSEUR Olivier et CENDRE Philippe, absents excusés, qui ont donné procuration à Messieurs VARLET Louis Philippe, HALIPRÉ Jean, GODEFROY Régis et CARPENTIER Yves.

Monsieur HAZEBROUCQ Philippe est élu secrétaire de séance.

#### **Liste des délibérations prises au cours de la séance du 22 août 2022 :**

1. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial d'Huby-Saint-Leu dans le cadre du nouveau R.P.I.
2. Convention de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) Bouin-Plumoisson, Guisy, Huby-Saint-Leu, Marconnelle.
3. Demande de remboursement de tickets de cantine et de garderie.
4. Programmation des travaux de restauration de l'église : phase 2
5. Subvention exceptionnelle versée au Comité des fêtes

(Le contenu des délibérations est consultable sur le site internet de la commune : <https://huby-saint-leu.fr> – rubrique « tableau d'affichage » ou en flashant le QR CODE ci-dessous).

Fait à Huby-Saint-Leu, le 26 août 2022

Le Maire  
Serge ROUSSEL



Le Secrétaire de séance  
Philippe HAZEBROUCQ



## COMMUNE D'HUBY SAINT LEU

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux août à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du douze août deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Mesdames TANFIN Laëtitia et CLERAUX Christine, et Messieurs VASSEUR Olivier et CENDRE Philippe, absents excusés, qui ont donné procuration à Messieurs VARLET Louis Philippe, HALIPRÉ Jean, GODEFROY Régis et CARPENTIER Yves.

Monsieur HAZEBROUCQ Philippe est élu secrétaire de séance.

**Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial d'Huby-Saint-Leu dans le cadre du nouveau R.P.I.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la fusion des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux Guisy / Huby-Saint-Leu et Bouin-Plumoison / Marconnelle au 1<sup>er</sup> septembre 2022, la commune d'Huby-Saint-Leu va mettre un adjoint technique territorial titulaire, faisant fonction d'ATSEM à temps complet, à disposition de la commune de Marconnelle.

Vu la loi n°83 – 634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84 – 53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des articles 61 à 63 ;  
Vu le décret n°2008 – 850 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;  
Vu le projet de convention de mise à disposition avec la commune de Marconnelle  
Vu l'accord du fonctionnaire concerné,  
Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de la commune d'Huby-Saint-Leu au sein du nouveau R.P.I. Bouin-Plumoison, Guisy, Huby-Saint-Leu et Marconnelle pour assurer les fonctions d'ATSEM, de surveillance de la cantine et du ménage des locaux scolaires à Marconnelle.

AINSI DELIBERE  
LE MAIRE,



POUR COPIE CONFORME  
LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



## COMMUNE D'HUBY SAINT LEU

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Canton d'Auxi-le-Château

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux août à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du douze août deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Mesdames TANFIN Laëtitia et CLERAUX Christine, et Messieurs VASSEUR Olivier et CENDRE Philippe, absents excusés, qui ont donné procuration à Messieurs VARLET Louis Philippe, HALIPRÉ Jean, GODEFROY Régis et CARPENTIER Yves.

Monsieur HAZEBROUCQ Philippe est élu secrétaire de séance.

**Objet : Convention de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.)  
Bouin-Plumoison, Guisy, Huby-Saint-Leu, Marconnelle**

Monsieur le Maire ouvre la séance et indique à l'assemblée que suite à la fusion des R.P.I. Guisy / Huby-Saint-Leu et Bouin-Plumoison / Marconnelle, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, et afin de rendre équitable les dépenses pour chaque commune membre du nouveau R.P.I., il est nécessaire de signer une convention définissant la répartition des charges de fonctionnement des écoles, du restaurant scolaire et de la garderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention du Regroupement Pédagogique Intercommunal entre les communes de Bouin-Plumoison, Guisy, Huby-Saint-Leu et Marconnelle.

AINSI DELIBERE  
LE MAIRE,



POUR COPIE CONFORME  
LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



## COMMUNE D'HUBY SAINT LEU

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Canton d'Auxi-le-Château

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux août à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du douze août deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Mesdames TANFIN Laëtitia et CLERAUX Christine, et Messieurs VASSEUR Olivier et CENDRE Philippe, absents excusés, qui ont donné procuration à Messieurs VARLET Louis Philippe, HALIPRÉ Jean, GODEFROY Régis et CARPENTIER Yves.

Monsieur HAZEBROUCQ Philippe est élu secrétaire de séance.

#### **Objet : Demande de remboursement de tickets cantine et garderie**

Monsieur le Maire ouvre la séance et indique à l'assemblée avoir reçu une demande de remboursement de tickets cantine et garderie émanant de Madame DELEPLACE Amélie domiciliée 17 rue de l'Église à Huby-Saint-Leu. En effet, Madame DELEPLACE a acheté les tickets pour sa fille Élise BOURIEZ, en début d'année mais ne savait pas que les services de la cantine et de la garderie seraient supprimés à Huby-Saint-Leu à la rentrée scolaire de septembre 2022. Le montant de la demande de remboursement s'élève à 61,60 € (21,60 € pour la cantine, 10 € pour la garderie du matin, et 30 euros pour la garderie forfait journée). Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à délibérer.

La délibération ouverte, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de remboursement des tickets cantine et garderie, d'un montant de 61,60 €, et invite Monsieur le Maire à effectuer ce remboursement et de prévoir les crédits nécessaires à l'article 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion ».

AINSI DELIBERE  
LE MAIRE,

POUR COPIE CONFORME  
LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



## COMMUNE D'HUBY SAINT LEU

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux août à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du douze août deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Mesdames TANFIN Laëtitia et CLERAUX Christine, et Messieurs VASSEUR Olivier et CENDRE Philippe, absents excusés, qui ont donné procuration à Messieurs VARLET Louis Philippe, HALIPRÉ Jean, GODEFROY Régis et CARPENTIER Yves.

Monsieur HAZEBROUCQ Philippe est élu secrétaire de séance.

#### **Objet : Programmation des travaux de restauration de l'église : phase 2**

Monsieur le Maire ouvre la séance et indique à l'assemblée que la phase 1 des travaux de restauration du clocher de l'église Saint-Leu va être achevée d'ici quelques semaines. Il faut désormais prévoir la phase 2, à savoir « La Couverture et la charpente de la nef ». Monsieur le Maire propose de solliciter l'architecte du Patrimoine en charge du dossier pour chiffrer l'opération et lancer les demandes de subventions.

La délibération ouverte, le Conseil municipal, à l'unanimité, jugeant la nécessité de poursuivre les travaux de restauration de l'église, approuve les propos de Monsieur le Maire et l'invite à solliciter l'architecte du Patrimoine en charge du dossier pour chiffrer l'opération et lancer les demandes de subventions pour la phase 2 : « La couverture et la charpente de la nef ».

AINSI DELIBERE  
LE MAIRE,

POUR COPIE CONFORME  
LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE D'HUBY-SAIN-LEU' around the perimeter and the number '62140' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a figure holding a staff and a cross.



The image shows a handwritten signature in blue ink, consisting of several long, sweeping strokes.



## COMMUNE D'HUBY SAINT LEU

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux août à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du douze août deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Mesdames TANFIN Laëtitia et CLERAUX Christine, et Messieurs VASSEUR Olivier et CENDRE Philippe, absents excusés, qui ont donné procuration à Messieurs VARLET Louis Philippe, HALIPRÉ Jean, GODEFROY Régis et CARPENTIER Yves.

Monsieur HAZEBROUCQ Philippe est élu secrétaire de séance.

#### **Objet : Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes d'Huby-Saint-Leu**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean HALIPRÉ, Adjoint aux Fêtes et Cérémonies afin de dresser le bilan des manifestations organisées dans le cadre des festivités du 14 juillet. De nombreux enfants étaient présents. Ils ont participé aux jeux traditionnels. Monsieur HALIPRÉ indique que le coût des tickets échangés s'élève à 230 €.

Concernant la dépense effectuée par le Comité des fêtes, d'un montant de 230 €, Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle, d'un montant de 230,00 €, à cette association.

Monsieur le Maire indique également qu'il y a lieu de procéder à un réajustement budgétaire pour le versement de ladite subvention. Il propose de prélever 230 € de l'article 6558 (Autres contributions obligatoires) et de les transférer à l'article 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement de ladite subvention d'un montant de 230 € au Comité des fêtes et de procéder au réajustement budgétaire proposé par Monsieur le Maire.

AINSI DELIBERE  
LE MAIRE,

POUR COPIE CONFORME  
LE SECRETAIRE DE SEANCE

